

SEANCE DU 5 FEVRIER 2024

Objet :

Subvention façades
4 Rue de la Perche

N° : D - 2024 - 02 - 05 - 01a

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Julien RIBES.

Procurations : M. Yann RAMIREZ à Mme Françoise CRASSOUS, Mme Marie CHOLLET à Mme Mylène NAUDIN, M. Laurent FUSTER à M. Thiery CELMA, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, M. Olivier MONROS à M. Julien RIBES, M. Jean-Philippe GARCIA à M. Bernard GUERRERE, Mme Myriam AGUILA à M. Claude VIDAL, Mme Laure GIMENO à Mme Agnès TOMASO, M. Julien PUJOL à Mme Marie-Josée GOTH.

Absente Excusée : Mme Solène PELLE.

Secrétaire de séance : M. René COUSIN.

Début de séance : 18h30

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention d'un montant de 50 % du montant TTC des travaux de réfection de façade entrant dans le périmètre défini par la Communauté de communes « La Domitienne » et la Commune correspondant au « bourg du centre ancien » de la commune dans la limite maximale de 1 500 €. (Secteur majoré).

Il présente la demande suivante :

- [REDACTED]
4 Rue de la Perche
Montant de la subvention : 1 500 €

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents + 9 procurations,

DECIDE d'octroyer la subvention façade sus indiquée et dit que la somme sera prélevée au C/20422 – réfection façades du BP 2024 ou suivant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

Le Maire,



René COUSIN

Jean-François GUIBBERT

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le - 9 FEV. 2024

ID : 034-213401359-20240205-D2024_02_05_1A-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le - 9 FEV. 2024
Et publication ou notification
Du - 9 FEV. 2024
Le Maire :